

REUNION PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2004

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président.

MM. FANIEL et GABRIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M^{me} la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 14 heures 50.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je déclare la réunion ouverte.

Je donne la parole aux chefs de groupe pour excuser les membres de leur groupe. Monsieur GENET ?

M. GENET.- MM. GIELEN et MERCENIER arriveront avec un peu de retard et M. BRUYERE est excusé pour toute la réunion.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M.GEORGES.- Arrivées tardives de M^{mes} LAURENT et MICHAUX. M^{mes} ABAD-PERICK, WILMOTTE et WALTHERY excusées. M^{me} GIOT est excusée également car elle s'occupe de son petit Valentin qui a deux jours aujourd'hui, qui se porte très bien et elle aussi.

M. LE PRESIDENT.- Madame CHEVALIER ?

M^{me} CHEVALIER.- Tout le monde est présent.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- M. WARLAND excusé. Tous les autres présents à 14 H 30.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel)

II.- Ordre du jour complémentaire

(Voir procès-verbal officiel)

III.- Ordre du jour des questions d'actualité

(Voir procès-verbal officiel)

IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2004.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2004).

Comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Questions d'actualité

M. LE PRESIDENT.- Un point figure à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur votre banc.

Document 04-05/A2 : Question d'actualité d'une conseillère provinciale relative au financement des Hautes Ecoles : mesures d'urgence

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à M^{me} RUIZ-CHARLIER.

M^{me} RUIZ-CHARLIER (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, depuis de très nombreuses semaines, les conséquences de l'actuel mode de financement des Hautes Ecoles ont fait l'objet de multiples interventions et manifestations. Chacun a pu se rendre compte de l'impact que représente un financement qui n'est pas lié automatiquement à l'évolution de la population scolaire.

Ces répercussions, sur le plan de l'encadrement pédagogique, pour les étudiants comme pour les enseignants, ont d'ailleurs été évoquées lors de notre session d'octobre. Elles l'ont été également dans le cadre des implications budgétaires qu'elles représentent pour la Province de Liège vu l'augmentation importante du nombre d'étudiants dans nos Hautes Ecoles.

Face à la levée de boucliers concernant la problématique du financement des Hautes Ecoles et à la prise de conscience générale de la situation de l'enseignement supérieur non universitaire subséquente à son mode de financement, le Gouvernement de la Communauté française a récemment décidé de répondre à l'urgence de manière ponctuelle en octroyant une aide basée sur la « photographie » des Hautes Ecoles, établie sur des données chiffrées émanant de chaque établissement et notamment l'évolution de la population scolaire entre 2001 et 2004.

Tout d'abord, nous invitons M. le Député permanent à nous faire part de son appréciation à propos de l'aide ponctuelle octroyée par le Gouvernement de la Communauté française en 2004-2005 pour l'ensemble de l'enseignement supérieur non universitaire, mais aussi de ses attentes pour les solutions à long terme, structurelles cette fois, qui vont faire l'objet d'un débat dès le 6 décembre prochain.

Le groupe Ecolo souhaite questionner M. le Député permanent en charge de l'enseignement provincial, pouvoir organisateur des trois hautes écoles Léon-Eli TROCLET, André VESALE et Rennequin SUALEM quant aux aides apportées par ces mesures d'urgence et aux avancées concrètes qu'elles permettront de développer de manière ponctuelle.

Ces mesures d'urgence accordées par la Communauté française vont-elles s'ajouter aux moyens dégagés sur fonds propres par la Province de Liège pour pallier, du moins partiellement, le fait que le mode de financement actuel des Hautes Ecoles ne soit pas directement lié à l'évolution du nombre d'étudiants ?

Quant aux aides d'urgence et ponctuelles de la Communauté française limitées à 2004-2005.

Premièrement, quelle sera la répercussion sur le plan pédagogique, dans chacune des trois hautes écoles provinciales, de l'aide forfaitaire permettant de dégager, comme dans toutes les Hautes Ecoles d'ailleurs, un enseignant actuellement chargé de tâches non pédagogiques, au profit d'une charge d'enseignement ? Quel choix allez-vous opérer ? Quel projet, quel encadrement pédagogique ceci vous permettra-t-il de développer et dans quelles catégories des Hautes Ecoles provinciales ?

Deuxièmement, les Hautes Ecoles provinciales font partie des 24 bénéficiaires d'une aide au montant variable pour chacune d'entre elles, fixée selon des calculs et des critères précis, permettant l'engagement d'enseignants à durée déterminée, du 1er janvier 2005 au 15 septembre 2005 en sachant que 25% de cette aide spécifique seront conditionnés à l'engagement de la Haute Ecole à réaliser un plan d'optimisation de son offre d'enseignement et que ces paramètres ne seront pas définis avant longtemps, réduisant très fortement le délai d'action.

Avec quels objectifs et de quelle manière allez-vous gérer cet apport ? Quels projets allez-vous pouvoir développer, quel encadrement réaliser dans chacune des Hautes Ecoles provinciales et dans quelles catégories ? De quelle manière allez-vous gérer ce dossier afin que les engagements très limités dans le temps ne représentent pas un handicap dans la mise en œuvre de projets à moyen et à long termes et ne se cantonnent pas à la réalisation d'un projet intéressant mais trop ponctuel lui aussi ?

Quels sont les engagements qui pourront être réalisés en contrat à durée déterminée du 1er janvier 2005 au 15 septembre 2005 ? Quels sont les objectifs fixés pour ces engagements et les critères, de formation initiale notamment, retenus pour ceux-ci ?

Enfin, dans le projet global d'enseignement de cette année académique, comment allez-vous veiller à l'intégration des personnes engagées seulement pour quelques mois et de celles dont la tâche va être modifiée pour le même laps de temps ?

Je vous remercie dès à présent, Monsieur le Député permanent, pour les précisions que vous apporterez dans ce contexte d'intérêt général que représente l'enseignement supérieur.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame. Je donne la parole à M. le Député GILLES, pour la réponse de la Députation permanente.

M. GILLES, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, vous m'interrogez, Madame RUIZ, sur le financement des Hautes Ecoles. Vous l'aviez déjà fait lors de la session d'octobre du Conseil provincial et textuellement je vous ai répondu le 22 octobre : « Si le Gouvernement de la Communauté française se penche actuellement sur des pistes budgétaires susceptibles d'assurer un refinancement des Hautes Ecoles, il ne faudrait pas aboutir à une manipulation hasardeuse du mécanisme actuel de répartition des moyens ni à la création de fonds d'urgence, véritables emplâtres sur des jambes de bois. Refinancer, c'est simplement, j'ose le dire, relever le montant de l'enveloppe consacrée aux Hautes Ecoles ».

Pour l'heure, je constate qu'il est prévu qu'un bois de rallonge de 5 millions d'euros soit consacré aux Hautes Ecoles de la Communauté française, non pas sur la base des mécanismes de financement applicables à l'ensemble des Hautes Ecoles depuis leur création en référence à l'année académique 1996-1997, mais bien sur un savant calcul portant sur des évolutions de populations scolaires par catégorie et basé sur une période tronquée de la vie des Hautes Ecoles allant de l'année académique 2000-2001 à l'année académique 2004-2005.

De plus, il a été tenu compte des populations scolaires déclarées au 15 octobre 2004, qui sont des populations non encore vérifiées et avalisées en tenant compte des populations réelles d'étudiants finançables, situation un peu hasardeuse qui nécessite que les calculs soient revus sur la base des populations finançables recensées au 1er février 2005.

Bref, dans ce cadre, il est prévu que la Province de Liège engrange 375.000 Euros, soit 7,5% de la manne céleste. C'est moins que ce nous aurions mérité sur la base des règles habituelles de financement. En effet, grossièrement nous représentons environ 10% des populations et des enveloppes et nous aurions pu espérer 500.000 Euros complémentaires.

Quant à l'utilisation de ces moyens complémentaires dont nous ne connaissons actuellement qu'une seule estimation, il est tout à fait prématuré de prévoir actuellement les modalités de leur utilisation. Il nous faut d'abord connaître avec précision les montants des allocations globales octroyées en 2005 à nos trois Hautes Ecoles ainsi que les coûts moyens bruts pondérés affectés aux différentes catégories de personnel encadrant les étudiants.

Vous imaginez bien que nos choix pédagogiques destinés à garantir la qualité de l'enseignement ne reposent pas sur des engagements ponctuels à durée déterminée de quelques mois. Quand nous recrutons des spécialistes, ce n'est pas pour tondre une fois une pelouse mais pour assurer un encadrement suivi d'étudiants ; nos projets visent le long terme et font partie d'une démarche stratégique longuement analysée et débattue au sein des différents instances et conseils en y associant les organisations représentatives des enseignants et les étudiants. Comme vous le savez, nous n'avons pas non plus attendu le bon vouloir de la Communauté française pour investir, en accord avec la communauté éducative, dans le domaine des ECTS, de la qualité, de la formation continue,... missions des Hautes Ecoles que l'on a l'air de découvrir maintenant !

Je tiens à rappeler qu'à diverses reprises tant au sein du CPEONS qu'au niveau de notre Députation permanente, nous avons clairement indiqué que nous partageons les inquiétudes du Conseil général des Hautes Ecoles qui ne cesse de plaider en faveur d'un refinancement non pas ponctuel mais structurel de

l'enseignement supérieur. Celui-ci doit avoir les moyens de répondre à l'ensemble de ses missions : formation initiale, formation continuée, recherche et service à la collectivité notamment en collaboration avec le monde éducatif, social, économique et culturel.

Comme je vous l'ai déjà dit en octobre, seule une rigueur absolue dans la gestion budgétaire de nos Hautes Ecoles provinciales a permis jusqu'à présent de maintenir un encadrement acceptable. Nous continuerons dans cette voie et nous entendons bien mettre à profit ces moyens complémentaires et les utiliser de manière autonome en restant dans le cadre des enveloppes qui nous sont imposées.

Je pensais, Madame RUIZ, pouvoir donner tout prochainement ces informations et d'autres précisions aux membres de la sixième commission, comme je vous l'avais écrit, mais comme vous avez manifesté votre impatience à savoir ce que j'en sais aujourd'hui, vous comprendrez – et les membres du Conseil également – que je ne vais plus d'ici quelques jours provoquer une réunion de la sixième commission.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député.

VI.- Communication de M. le Président

Vous avez trouvé sur votre banc le livret « Li walon ava lès vôyes » de M. Paul-Henri THOMSIN.

Un encart présentant ce livret sera inséré dans un prochain numéro de « Liège notre Province ». Sur présentation du numéro, les lecteurs pourront retirer un exemplaire du livret, dans une des antennes d'information.

VII.- Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 04-05/47 : Intercommunales à participation provinciale. Plans stratégiques 2005, 1^{ère} partie

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour : document 04-05/47. Ce dossier a été soumis à la première commission, j'invite le rapporteur, M^{me} FRENAY, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} FRENAY, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre première commission s'est réunie ce mardi 23 novembre 2004 afin d'examiner les plans stratégiques 2005 des intercommunales suivantes : Aqualis, AIDE, CILE,ALG, AII, ALE, INTRADEL, SPI+.

Un commissaire déclare que le plan stratégique d'Aqualis est innommable et inqualifiable et déclare qu'il votera contre.

Il précise qu'il y figure une interprétation douteuse des propos tenus par le Ministre DAERDEN quant au rapprochement d'Aqualis et de l'ISF qui a simplement émis un souhait de rapprochement.

Dans la foulée, un management ISF de 69.600 Euros pour un mi-temps lui semble plus qu'excessif.

Le Député répond que le conseil d'administration d'Aqualis s'est réuni en temps et en heure, le plan stratégique y a été soumis et ce en toute concertation avec les divers acteurs du dossier. Le rapprochement entre AQUALIS et l'ISF n'ont pas été sujet à caution ; ce plan a été approuvé par toutes les parties dans les délais.

Le Président propose de scinder le vote pour cette intercommunale. Accepté par la Commission. Vote sur AQUALIS : 9 pour 1 contre et 2 abstentions.

Les autres plans stratégiques n'ont pas posé questionnement et ont été approuvés par 10 pour et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ?
M. CREMER. Vous êtes invité à la tribune Monsieur le Conseiller.

M. CREMER (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, dans le cadre des plans stratégiques à adopter ce jour, permettez-moi d'intervenir plus particulièrement sur celui d'Intradel.

Début septembre de cette année, l'intercommunale liégeoise Intradel a présenté à ses communes affiliées des propositions en matière de « rationalisation et optimisation des collectes de déchets ».

En synthèse, les principes mis en avant par Intradel sont les suivants :

1. rationalisation par zone. C'est-à-dire une organisation de collectes uniformes par groupes de plusieurs communes, avec un collecteur unique pour les ordures ménagères, les organiques, les PMC et les bulles à verre ;
2. collecte alternée par conteneur pour les ordures ménagères et les déchets organiques ;
3. adoucissement du principe pollueur-payeur par le recours à une tarification forfaitaire généralisée en fonction de la composition du ménage, à l'exception de ceux produisant plus que la moyenne ;
4. collecte trimestrielle gratuite pour les encombrants ;
5. abandon des compétences communales en matière de collecte au profit d'intradel, qui créera des sociétés d'économie mixte à majorité publique.

Intradel a demandé aux communes affiliées un accord de principe pour le 30 septembre dernier, étant entendu que le calendrier annoncé par l'Intercommunale prévoit par ailleurs :

1. la finalisation du dossier technique du projet pour le 31 décembre 2004 ;
2. le transfert des compétences communales à Intradel pour le 31 mars 2005 ;
3. la constitution des sociétés d'économie mixte pour le 30 juin 2005.

Sans aujourd'hui aborder la question au fond, j'aimerais connaître votre position sur cette façon de faire et d'envisager la collecte des déchets.

D'une manière plus générale, que pensez-vous de la méthode et du calendrier proposés ? Entre autres, la méthode n'est-elle pas quelque peu expéditive et le calendrier un peu trop serré pour réfléchir sereinement à la question et faire un bon travail en profondeur ? Quel en est l'impact escompté sur les budgets et les finances des communes concernées et pour l'utilisateur ?

Objectivement, la proposition de l'Intercommunale n'est pas sans intérêt. Elle généralise la collecte des déchets organiques, devrait en principe créer un rapport de force plus favorable aux pouvoirs publics

dans les négociations avec le secteur privé sur les prix et l'organisation des collectes. En dehors des centres urbains, elle recourt aux conteneurs. Pour autant que des mesures soient prises pour éviter toute dégradation autour de ceux-ci, la mesure peut se comprendre.

Cependant, il va en effet de soi qu'on peut raisonnablement supposer qu'une telle approche « pluricommunalisée » aura pour tendance lourde d'ôter toute autonomie – et donc in fine toute responsabilité – en matière de prévention et de collecte, mais également dans le domaine fiscal, aux communes concernées les plus motivées en matière de politique de déchets ou confrontées à des spécificités socio-économiques ou contractuelles locales, voire des besoins tout à fait particuliers. Cela, dans la mesure où l'on connaît le peu d'influence réelle des conseils communaux mais également de notre assemblée provinciale sur les décisions des conseils d'administration des intercommunales. Bref, on risque paradoxalement d'aligner la politique des déchets en province de Liège sur le rythme des communes les plus lentes et les plus réticentes à l'innovation.

Cela étant dit, les communes liégeoises risquent de se retrouver en matière de déchets dans une situation analogue à celle qu'elles ont connue avec le défunt Service régional d'incendie et connaissent encore avec l'IILE. A savoir qu'elles sont contraintes à payer les sommes qui leur sont imposées annuellement par l'autorité de tutelle. Cela, sans avoir une quelconque capacité à influencer véritablement le montant de plus en plus lourd desdites sommes.

Il serait donc judicieux qu'Intradel réfléchisse dans le cadre de ce projet non seulement à la meilleure manière de préserver une capacité d'action autonome dans le chef des communes, mais aussi et probablement plus encore à assurer une grande transparence dans la gestion de la politique des déchets et un meilleur contrôle des élus communaux et provinciaux sur les sociétés d'économie mixte à créer.

Au-delà de la question de l'autonomie communale, c'est bel et bien la question du contrôle démocratique (et donc de la responsabilité des élus devant les citoyens) dans une politique qui touche le quotidien de chacun, qui est posée. Il me semble qu'il serait souhaitable que les représentants provinciaux au sein de l'intercommunale, interviennent auprès d'Intradel afin que cette volonté – à priori positive – de rationaliser la politique des déchets quasiment à l'échelle de notre province soit aussi l'occasion d'une plus grande transparence et d'un pas en avant démocratique dans le contrôle des intercommunales et des sociétés d'économie mixte par les élus, ainsi que dans l'association des citoyens au processus d'élaboration des politiques qui les touchent dans leur quotidien.

Entre autres, et pour nous résumer. Ne pourrait-on concrètement :

- limiter dans le temps le mandat confié à l'intercommunale (six ou dix ans par exemple), avec évaluation intermédiaire et régulière obligatoire à l'échelle des conseils communaux, des quartiers mais également au sein de notre assemblée des mesures prises et des résultats obtenus ;
- maintenir une capacité réelle d'initiative pour les communes qui désireraient en user ?

Ce n'est pas tout. La dimension sociale est l'un des paramètres que le projet de l'Intercommunale Intradel semble n'avoir pas suffisamment pris en compte. Du moins à ce stade d'élaboration et pour ce que nous pouvons en connaître aujourd'hui. Je pense notamment – mais pas uniquement – aux familles nombreuses, qui sont pour d'évidentes raisons par définition plus susceptibles que d'autres de produire à effort égal un poids de déchets supérieur à la moyenne.

Au-delà de connaître votre opinion sur la façon de faire d'Intradel et sa manière d'envisager la collecte des déchets, l'essentiel à mes yeux est aussi à ce stade, d'avoir attiré l'attention de notre assemblée provinciale sur un dossier qui concerne la vie quotidienne de plus de 900.000 de nos concitoyens, habitants de notre province.

Dès lors, nous demandons un vote distinct sur ce plan stratégique. Je vous en remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Y a-t-il d'autres interventions ? M. SOBRY. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. SOBRY (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je voudrais répondre à l'intervention de notre collègue sur Intradel. Je pense en effet qu'il ne sert à rien de faire une montagne et d'entamer une polémique là où il n'y en a pas. Il n'y en a pas besoin pour l'instant.

Intradel a organisé très récemment, mardi dernier, un colloque où certains membres de l'Assemblée étaient d'ailleurs présents mais par contre personne du groupe écolo – peut être y-a-t-il un problème de communication entre vos communaux et provinciaux – mais il n'y avait personne du groupe écolo qui était présent chez Intradel.

M. GENET (de son banc).- Nous étions représentés.

M. SOBRY (à la tribune).- Vous étiez peut être représentés mais vous n'avez pas été tenu au courant alors.

Il y a quand même eu un défaut d'informations.

M. PIRE, Député permanent (de son banc).- Ils ont un membre à l'Exécutif.

M^{me} RUIZ (de son banc).- Nous n'étions pas informés, l'information n'est pas passée.

M. SOBRY (à la tribune).- Il s'agit d'un problème d'autonomie communale. On vient de le dire, les communaux étaient invités, toutes les communes ont été consultées, cela se fait en parfaite concertation. C'était une large réunion d'informations préalable après qu'Intradel ait consulté les communes pour savoir individuellement quelle était leur sensibilité en la matière et il y a eu dans chaque cas des décisions de collège échevinal.

Cela s'est produit dans les rares communes où vous êtes représenté. On aurait pu vous dire qu'il y avait eu des décisions du conseil communal.

A partir de la discussion de mardi à Intradel, va commencer maintenant une réflexion quant à savoir quand le système pourra être mis en place ? Comment il sera mis en place ? Quelles sont les modalités à prévoir, cas par cas, parce que la situation d'une commune rurale n'est pas du tout la même que celle d'une commune urbaine ? Tout cela se fait en parfaite concertation alors je crois qu'il ne faut pas venir maintenant monter en épingle un problème et surtout vouloir l'amalgamer avec un problème de contrôle des intercommunales etc. On mélange tout. On arrange tout à n'importe quelle sauce et on profite de n'importe quelle occasion pour faire mousser un problème.

Il s'agit ici d'un problème d'organisation que l'on essaye de résoudre à Intradel en concertation avec tous les intervenants – et je ne suis pas suspect, je ne suis pas membre ni du bureau exécutif ni du conseil d'administration d'Intradel. Ce que l'on essaye de résoudre à Intradel, c'est simplement la mise en place du système capable d'assumer à terme le plan wallon des déchets à l'échelon 2010.

Je pense que c'est une réflexion positive et qu'il fallait le préciser.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur GENET.

M. GENET (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, chers Collègues, je ne comprend pas bien l'intervention de notre collègue SOBRY parce que l'intervention de mon collègue Luc CREMER n'était pas critique, elle était interrogative.

Ce n'est pas parce qu'effectivement nous sommes dans un certain nombre d'organes d'Intradel que nous ne pouvons pas poser un certain nombre de questions à cette tribune puisque nous avons des participations dans cette intercommunale et qu'elle est à l'ordre du jour aujourd'hui.

Je ne vois en rien pour quelle raison l'intervention de mon collègue serait inadéquate ou viendrait en contradiction avec le fait que nous avons des représentants qui d'ailleurs ont informé complètement M. CREMER sur le contenu de sa question. C'est en bonne concertation avec nos représentants au sein de l'Intercommunale que cette intervention a été faite. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur GENET. La parole est à M. le Député MESTREZ.

M. MESTREZ, Député permanent (à la tribune).- Merci à M. SOBRY pour son intervention qui a déjà clarifié un certain nombre de choses quant au fond.

Moi, je n'ai pas l'impression, Monsieur GENET, que M. CREMER dans une intervention particulièrement intéressante est venu poser des questions sur un sujet aussi difficile, aussi vaste, aussi complexe. Pour avoir siégé pendant neuf ans quand même dans un collège, je peux vous en parler de la problématique des déchets, de l'enlèvement des déchets et des difficultés que cela représente.

Si vraiment on veut poser des questions pour avoir des réponses, on ne vient pas sans avoir prévenu à la tribune de cette assemblée faire une déclaration de trois pages en disant le député va répondre.

Si vraiment vous avez la préoccupation que l'on mette ce point à l'ordre du jour de nos travaux en commission, en réflexion. C'est tout à fait légitime qu'on y réfléchisse, qu'on s'informe. Mais, venir ici en séance publique poser toute une série de questions sur un problème qui est extrêmement difficile et extrêmement complexe en disant on va avoir des réponses, non, d'ailleurs, M. CREMER l'a dit lui même. Je reprends ses propos : « l'essentiel a-t-il dit, pour moi, c'était d'attirer l'attention de notre assemblée provinciale sur cette problématique ».

Il l'a fait. Je ne porte pas de jugement, je suis même prêt à dire qu'il l'a bien fait. De temps en temps polémique, en y mêlant la démocratie, en y mêlant les formes etc. Il était légitime sans doute qu'il pose un problème mais j'espérais qu'il n'attende pas de notre part une réponse imprévue ici sur les questions qu'il posait. L'essentiel, disait-il d'ailleurs, est d'amener la réflexion.

A priori, je ne pense pas que les communes sont des victimes consentantes. La problématique que vous soulevez, moi j'en ai entendu parler au niveau communal, au niveau de responsables communaux et il ne faut pas croire que parce qu'Intradel met des dossiers sur la table automatiquement les communes n'ont plus qu'à accéder à ces demandes et à plier le genou.

Je sais que des communes ont réagi. Certaines ont réagi de manière relativement opposées, relativement négatives et donc comme l'a dit, M. SOBRY, tout le monde a été consulté. Maintenant, on va faire une synthèse et on va continuer la discussion.

Ne faisons pas l'ogre, le méchant par définition puisque c'est une intercommunale et de l'autre côté les pauvres petites communes destinées à être mangées par l'ogre. Je ne pense pas du tout que c'est comme cela que ça se pose. C'est un peu comme cela que vous l'avez posé.

Voilà, c'est ce que je voulais dire maintenant. Je ne pense pas qu'il y a lieu d'avancer davantage le débat mais je ne suis pas en tout cas fermé à le poursuivre plus tard en d'autres lieux et de manière plus constructive.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député. Plus personne ne demandant la parole, je déclare la discussion générale close. Si j'ai bien compris, on souhaite un vote séparé sur les huit dossiers.

M. GENET (de son banc).- Sur deux dossiers, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Nous passons au vote des conclusions de la Commission pour AQUALIS.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Pour l'AIDE.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Pour la CILE.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Pour l'ALG.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Pour l'All.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Pour l'ALE.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe ECOLO, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Pour INTRADEL.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Pour la SPI.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe ECOLO, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/48 : Association Liégeoise du Gaz (ALG) - Modifications statutaires

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour : document 04-05/48. Ce dossier a été soumis à la première commission, j'invite le rapporteur, M. BOURLET, à nous en faire connaître les conclusions.

M. BOURLET, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre première commission s'est réunie ce 23 novembre pour examiner le document 04-05/48.

Le Député rapporteur explique qu'il s'agit d'un toilettage technique nécessité par la nouvelle réglementation en la matière.

Il ne s'agit donc pas d'une orientation nouvelle.

Aucune question n'est posée et aucune remarque n'est formulée, en conséquence le vote est de 12 oui et 1 abstention. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/49 : Modifications à apporter :

- **au cadre du personnel de certains établissements et services provinciaux – aux statuts administratif et pécuniaire du personnel provincial non enseignant, au règlement général organique des services provinciaux ;**
- **au statut applicable aux membres du personnel exerçant des fonctions à l'Institut provincial de formation des agents des services publics**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour : document 04-05/49. Ce dossier a été soumis à la septième commission, j'invite le rapporteur, M^{me} CHEVALIER, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} CHEVALIER, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, la septième commission a examiné le document 04-05/49. Les modifications proposées soulèvent quelques questions.

Une commissaire se fait repréciser la différence entre un examen et un concours et s'interroge sur le changement de terminologie proposé au point 1.7.4. En effet, le service de la qualité de la vie sera dorénavant dénommé service médical de contrôle et d'expertises, médecine du voyage et promotion de la santé à l'école. M. le Député lui répond qu'il s'agit là d'une restructuration voulue par l'observatoire de la santé qui souhaite avoir la vue la plus large possible sur l'évolution du secteur.

Le protocole du comité particulier de négociation est remis en séance aux différents commissaires qui se rendent compte que les délégations syndicales ont marqué leur accord sur toutes les modifications proposées par le présent point.

De la discussion entre un commissaire et le député, il apparaît que l'application de ces modifications permet :

1. de réintégrer toute une série de personnes dans de nouvelles affectations.
2. que les besoins nouveaux qui se sont fait sentir justifient l'engagement de certaines personnes.
3. que ces engagements ne justifient pas des modifications de cadre où l'on verrait apparaître une armée mexicaine de chefs.
4. qu'il ne faut pas confondre un chef et un niveau 1. En effet, le secteur envisagé ici a besoin de médecins, d'informaticiens, d'attachés ;

5. que l'incidence budgétaire de ces modifications est réduite puisqu'une large part du personnel vient d'ailleurs. Enfin, un débat s'installe sur la présence souhaitée d'un éco-conseiller. Un conseiller s'insurge contre cette proposition, préférant du personnel à compétences médicales pour gérer les problèmes que les services de la médecine de l'environnement rencontrent.

Le point est adopté par 10 voix pour et 5 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/50 : Octroi, pour l'année 2004, d'une allocation de fin d'année à certaines catégories du personnel provincial

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour : document 04-05/50. Ce dossier a été soumis à la septième commission, j'invite le rapporteur, M. HAAS, à nous en faire connaître les conclusions.

M. HAAS, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre septième commission vous propose, par 12 voix pour et 3 abstentions, d'adopter le point.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/51 : Mise en non-valeurs de créances dues à la Médiathèque du Service des Affaires culturelles de la Province de Liège

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour : document 04-05/51. Ce document a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. DRIESMANS, à nous en faire connaître les conclusions.

M. DRIESMANS, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre septième commission a examiné le document 04-05/51 qui concerne la mise en non-valeurs de créances dues à la médiathèque du Service des Affaires Culturelles de la Province.

Il s'agit de 127 créances : 62 créances pour un montant de 8540,53 Euros dues par des débiteurs décédés et 65 créances pour un montant de 3113,04 Euros et pour lesquels il serait trop onéreux d'engager des frais de poursuite.

Soit un montant total de 11.653,67 Euros et s'étendant sur les exercices 1995 à 2003.

Le projet de résolution a été adopté sans question ni remarque par 12 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/52 : Octroi de la garantie de la Province au Centre hospitalier Peltzer-La Tourelle pour des emprunts relatifs au Centre Princesse Astrid

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour : document 04-05/52. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} STASSEN, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} STASSEN, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, notre septième commission s'est réunie ce mercredi pour examiner le document 04-05/52.

Un conseiller demande combien de points l'organisme gagne. Il lui est répondu un demi pour cent (soit 50 points) il s'agit d'un taux préférentiel dont la Province bénéficie pour ses emprunts en général.

Il n'y a plus eu d'autre question ni d'autre remarque, votre commission vous propose donc par 10 voix pour et 5 abstentions d'adopter la présente résolution.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/53 : Désignation d'un comptable des matières à l'Internat polyvalent de Seraing

Document 04-05/54 : Désignation d'un comptable des matières à l'IPES de Seraing – Orientation technique

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour : document 04-05/53 et point 9 de l'ordre du jour : document 04-05/54. Ces dossiers ont été soumis à la septième commission qui a décidé de les grouper. J'invite le rapporteur, M^{me} DAMSEAUX, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} DAMSEAUX, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre septième commission a donc examiné les dossiers 04-05/53 et 04-05/54. Aucune remarque n'étant été formulée, votre septième commission vous propose par 10 voix pour et 5 abstentions d'adopter les deux dossiers précités.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale sur les deux dossiers. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions.

Qui est pour le document 04-05/53 ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

Pour le document 04-05/54, qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/55 : Services provinciaux – Marché de services – Mode de passation et conditions de marché en vue de la mise en conformité des équipements de travail des établissements provinciaux d'enseignement technique

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour : document 04-05/55. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. COLLETTE, à nous en faire connaître les conclusions.

M. COLLETTE, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre septième commission s'est réunie ce mercredi 24 novembre à 16 heures 30 sous la présidence de M. le Conseiller FERNANDEZ et en présence de M. le Député permanent GERARD. Elle a examiné le point 04-05/55 relatif au marché de services – Mode de passation et conditions de marché en vue de la mise en conformité des équipements de travail des établissements provinciaux d'enseignement technique.

M. le Président nous présente le point et nous informe du contenu de la proposition qui sera soumise à notre assemblée. Il rappelle qu'il s'agit de lancer un appel d'offres général en vue d'attribuer le marché de mise en conformité des équipements de travail des établissements provinciaux d'enseignement technique pour un montant de 124.000 € TVAC.

Un commissaire s'inquiète du coût de l'audit réalisé à cette occasion à savoir 115.000 € TVAC alors que le montant des travaux est quant à lui estimé à 124.000 € TVAC. L'Administration ne manque pas de souligner que l'audit est complet pour l'ensemble des établissements, qu'il comporte un nombre de dossiers impressionnants qui sont rangés dans cinq armoires alors que le travail envisagé par le marché actuel ne propose que travaux les plus urgents. Comme ce point ne fait l'objet d'aucune autre observation, le Président clos la discussion et propose que l'on passe au vote quant au projet de la Députation permanente.

C'est ainsi que votre septième commission vous informe, Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, qu'elle vous propose d'adopter par 10 voix pour et 5 abstentions le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/56 : Services provinciaux – Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de rénovation des chambres du troisième étage (lot 1 : parachèvements) à l'internat polyvalent mixte de Seraing, sis Quai des Carmes, 43 à 4101 JEMEPPE

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour : document 04-05/56. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. HOUGARDY, à nous en faire connaître les conclusions.

M. HOUGARDY, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre huitième commission s'est réunie le 25 novembre 2004 et a procédé à l'examen du document 04-05/56.

Après avoir entendu quelques brefs commentaires faits par M^{me} la Directrice générale, votre huitième commission s'est prononcée par 8 voix pour et 1 abstention sur la proposition d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente. Je vous remercie de votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/57 : Services provinciaux – Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour la construction d'un complexe de piscines au Domaine provincial de Wégimont

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour : document 04-05/57. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. LEONARD, à nous en faire connaître les conclusions.

N'embrassez pas toutes les conseillères, Monsieur LEONARD. Vous n'avez rien pour moi ?

M. LEONARD, rapporteur (à la tribune).- Vous n'avez pas été assez sage, Monsieur le Président, mais je crois que St Nicolas ne vous oubliera pas.

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre huitième commission s'est réunie le mardi 23 novembre pour examiner le point de l'ordre du jour qui vient de vous être cité.

On a d'abord entendu trois exposés.

Un exposé général introductif de M^{me} COUNE, Directrice générale. Un exposé de M. PIRARD, architecte au Service Provincial des Bâtiments, qui a conçu et présenté l'économie générale du projet.

Enfin, un exposé de M. VANDENBUSSCHE, architecte au Bureau d'études BERGER à qui avaient été confiées les techniques spéciales relatives aux trois bassins des piscines.

Les trois exposés furent suivis d'un question-réponse où divers commissaires firent part de leurs préoccupations et reçurent les éclaircissements demandés, quant à la billetterie, à l'épuration et à l'égouttage.

Le Député permanent rapporteur souligne ensuite l'importance du projet, l'urgence dans laquelle il avait fallu y travailler et combien l'information la plus large et la plus complète possible avait été donnée au Conseil provincial. Il déclara enfin prendre acte que tous les membres de la huitième commission avaient reçu réponse à toutes les questions techniques que ce projet leur posait, et qu'il n'y en aurait plus en séance publique à ce sujet.

Il conclut en félicitant tous les acteurs de ce projet et en disant sa satisfaction de le voir déposer à La Région wallonne pour subsidiation dans un délai qui permettra au complexe de piscines du Domaine provincial de Wégimont d'être opérationnel pour la fin juin 2005.

Je me dois de vous rappeler, comme rapporteur, le contexte général de la décision relative à ce point.

Dans sa déclaration de politique générale pour les années 2000-2006, la Députation permanente a rappelé que le Domaine provincial de Wégimont devait continuer à jouer un rôle moteur dans l'animation touristique de la province.

Dans cette perspective et suite aux problèmes rencontrés au cours du printemps 2004 dus à la vétusté générale des bassins de natation et des installations techniques, la Députation permanente a décidé de construire un nouveau complexe de piscines dont les caractéristiques principales ont été présentées à la huitième commission du Conseil provincial lors de la réunion de juin 2004. Ce nouveau complexe est programmé pour la saison 2005.

Votre Conseil a par ailleurs décidé d'inscrire, par voie de modifications budgétaires en juin et en octobre, les crédits nécessaires au financement de ces travaux. Lors de la réunion de septembre, les cahiers spéciaux des charges appelés à régir le marché de services relatif aux études de stabilité et des techniques spéciales, ainsi que le marché de travaux relatif à la démolition de la piscine existante et de ses annexes, vous ont été présentés.

Face à l'imprévisibilité de cette situation – cfr supra – et à l'urgence des décisions à prendre afin de pouvoir disposer d'installations opérationnelles pour l'été 2005, la Députation permanente a, sur base des dispositions du 3^{ème} alinéa de l'article 48 du décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, pris la décision d'approuver le cahier spécial des charges et les plans appelés à régir, par voie d'appel d'offres général, le marché des travaux relatif à la construction d'un complexe de piscines, estimé à 3.184.644,53 € hors TVA soit 3.853.419,88 € TVA comprise.

Il fallait donc aller très vite afin que les piscines de Wégimont soient prêtes pour la saison 2005. La Députation permanente devait donner son accord au projet pour le déposer à la Région wallonne pour subsidiation (on espère 60% des infrastructures sportives par financement alternatif via le CRAC (Centre régional d'aide aux communes), 20% du CGT (Commissariat général au Tourisme), sans compter que des démarches ont été engagées pour la chaudière et les capteurs solaires, sachant que la demande officielle de primes UREBA doit être introduite après les travaux.

La promesse de principe d'octroi des subsides régionaux est espérée pour 2004 encore, ce qui permettra alors à la Députation permanente d'attribuer le marché. Rappelons que ce dernier est organisé par appel d'offres général et estimé à près de 3.900.000 € TVA C.

Pour rassurer les derniers hésitants éventuels, je résume l'exposé de M. PIRARD : le complexe disposera d'une superficie globale de 5.500 m² dont le périmètre sera fermé par une clôture de 1,50 m de haut doublée par une haie le long de la voirie.

L'accès au complexe de piscines se fera par une entrée unique avec contrôle d'accès ; le bâtiment d'accueil se disposera sur 2 niveaux : les locaux d'accueil au niveau supérieur, les locaux de services au niveau inférieur qui est de plain-pied avec les plages de piscines.

A l'intérieur du site, les nageurs se retrouvent sur de larges zones en gazon (environ 2.500 m²).

Le complexe comprendra 3 bassins :

- Le bassin sportif de 375 m² (25 m sur 15).
- Le bassin ludique de 500 m² qui communique avec le bassin sportif.
- La pataugeoire de 270 m², séparée des deux premiers (sécurité et tranquillité) dont la profondeur maximale sera de 40 cm.

La surface totale d'eau sera donc de l'ordre de 1.150 m², ce qui correspond à environ 600 nageurs simultanément contre 350 dans l'ancienne piscine.

Les points particuliers qui ont guidé l'étude sont :

1. la sécurité, avec comme document de base l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 mars 2003 sur les bassins de natation ;
2. les matériaux résistants contre le vandalisme ;
3. des matériaux naturels et respectueux de l'environnement ;
4. la rapidité d'exécution avec un effectif moyen de 40 ouvriers sur le chantier ;
5. une bonne isolation thermique, avec un niveau de K 49. Une maison d'habitation ordinaire bien isolée obtient un niveau de K55 et plus le niveau de K est bas meilleure est l'isolation thermique. Ici, nous sommes à K49 pour les bâtiments de Wégimont.
6. l'utilisation de l'énergie solaire grâce à 120 m² de panneaux pour chauffer l'eau des douches, l'eau de la piscine avec le surplus, et en hiver pour obtenir un chauffage minimum des locaux.

Enfin, pour ce qui concerne le raccordement des eaux usées (douches et cafétaria) à l'égouttage communal, il y aura coordination avec le MET.

Je pense ainsi, Monsieur le Président, mes chers Collègues, vous avoir présenté l'essentiel de ce qui a été dit en réunion de votre huitième commission et avoir fait devant vous le tour de cet important dossier. Important au point de vue sportif et touristique, économique et social. Merci au SPB, au STP et au bureau d'études privé de l'avoir ficelé aussi vite et aussi bien !

Je vous rappelle, pour terminer, que le législateur décrétole a autorisé la Députation permanente à décider de finaliser ce dossier, ce qu'elle a fait le 28 octobre 2004.

Il nous est simplement demandé de prendre acte de cette décision. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Je suppose qu'avec un rapport comme cela, il n'y a pas de questions. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des questions ? Non. Je clos la discussion générale.

Le Conseil a pris acte de ladite résolution.

Document 04-05/58 : Relevé trimestriel des travaux adjugés à un montant inférieur à 67.000 € hors taxe, pour la période du 1er juillet 2004 au 30 septembre 2004. Prise de connaissance par le Conseil provincial

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour : document 04-05/58. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. LEONARD, à nous en faire connaître les conclusions.

M. LEONARD, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, dans un souci de transparence, votre Députation a soumis à la huitième commission la liste trimestrielle des travaux dont le montant n'excède pas TVAC 67.000 €. Cette liste a été examinée le 23 novembre 2004 en huitième commission. Celle-ci n'y a trouvé rien à redire et n'a pas formulé d'observations.

Nous prenons donc connaissance du projet de résolution annexé au rapport à la Députation permanente. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil a pris connaissance de ladite résolution.

Document 04-05/62 : Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE) : modifications statutaires

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Premier point complémentaire à l'ordre du jour : document 04-05/62. Ce dossier a été soumis à la première commission de ce jour. Les projets de rapport et de résolution ont été déposés sur vos bancs. Ce dossier est parvenu tard aux Services de l'Administration qui n'ont pu l'instruire pour la séance de la Députation permanente de jeudi dernier. Or, l'Assemblée générale extraordinaire étant prévue le 21 décembre prochain, le dossier doit être soumis à l'examen de notre Conseil de ce jeudi.

J'invite le rapporteur, M. DUBOIS, à nous en faire connaître les conclusions.

M. DUBOIS, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre première commission s'est réunie ce jeudi 25 novembre pour examiner les modifications statutaires de la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE) document 04-05/62.

Après l'exposé du Député rapporteur, un commissaire pose la question « de savoir si le passage à la forme de société coopérative à responsabilité limitée avait une incidence sur la représentation provinciale au sein de la CILE.

Le Député rapporteur répond que la forme juridique est indépendante de la forme intercommunale.

Votre première commission vous propose, par 8 voix pour et 1 abstention, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente et relatif aux modifications statutaires de la CILE.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/59 : Association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la région liégeoise (AIDE)

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Deuxième point complémentaire à l'ordre du jour : document 04-05/59. Ce dossier a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M. STIENNON, à nous en faire connaître les conclusions.

M. STIENNON, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, ce point n'a suscité aucune question ni commentaire particulier, c'est la raison pour laquelle votre première commission vous propose, par 12 voix pour et 1 abstention, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la députation permanente et relatif à l'Association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la région liégeoise (AIDE).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/60 : Services provinciaux – Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour les travaux d'aménagement des routes d'accès et des abords de la maison de soins psychiatriques – CHS LIERNEUX

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Troisième point complémentaire à l'ordre du jour : document 04-05/60. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. CREMER, à nous en faire connaître les conclusions.

M. CREMER, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, la huitième commission de ce mardi 23 novembre a pris connaissance du document 04-05/60 relatif au mode de passation et conditions de marché pour les travaux d'aménagement des routes d'accès et des abords de la maison de soins psychiatriques – CHS LIERNEUX.

C'est la finalisation de la rénovation entamée autour de ce site.

Un commissaire demande ce qui explique le montant supérieur de l'estimation par rapport au crédit inscrit au budget extraordinaire et demande ce que l'on va laisser tomber pour correspondre au budget. Il lui est répondu que certains postes demandés par l'institut (notamment des barrières et du mobilier urbain) pourraient être post-posés car ce sont des investissements non indispensables à la finalisation du projet.

Un autre commissaire s'étonne que la TVA soit de 21%. Il lui est répondu que les rénovations bâtiments permettaient un taux de TVA de 6% mais que pour les aménagements on était bien face à un taux de 21%.

Deux autres commissaires demandent ce que l'on entend par mobilier urbain et si celui-ci sera en partie ou entièrement en bois.

Il leur est répondu qu'il faut entendre par mobilier urbain, les bancs, poubelles, calottes, et que les matériaux choisis privilégient plutôt le métal que le bois.

La commission passe au vote et adopte le projet de résolution par 9 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/61 : Acquisition du bâtiment le « Charlemagne » - place de la République française, 1 pour les besoins de l'administration provinciale

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Quatrième point complémentaire à l'ordre du jour : document 04-05/61. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} BECKER, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} BECKER, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, le document 04-05/61 relatif à l'acquisition du bâtiment Charlemagne, place de la République Française, 1 pour les besoins de l'administration centrale provinciale a été examiné le mardi 23 novembre à l'occasion d'une réunion de votre huitième commission.

Au cours de la discussion, plusieurs points ont été soulevés.

Le montant d'achat proposé a été obtenu suite à des négociations et à une proposition orale de la SA Fortis. La proposition de départ était plus élevée. La négociation a permis de diminuer le prix d'achat.

Les espaces commerciaux resteront la propriété de la SA Fortis, le rôle de la Province n'étant pas de gérer un parc locatif.

L'achat de ce bâtiment est une bonne opération financière pour la province. Actuellement, comme cela est prévu par convention avec le propriétaire, 68.000 de précompte immobilier sont payés annuellement. En étant propriétaire, la Province obtiendra l'exonération de cette somme.

L'achat du bâtiment permettra une meilleure gestion des locaux, adaptée aux besoins de l'administration.

L'Administration profitera d'une meilleure implantation, elle sera plus proche.

Les locaux seront prochainement rénovés. La question est de savoir quelle sera la manière de procéder, à savoir, une rénovation globale du bâtiment, plus rapide mais il faut déplacer les membres du personnel pour un certain temps ou la rénovation par plateau en continuant à occuper la partie des locaux qui ne sera pas en travaux.

C'est par 10 voix pour et 2 abstentions que votre huitième commission vous propose d'adopter le projet de résolution.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VIII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2004, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la séance close.

- La réunion est levée à 16 heures 05.